

Abidjan allège le dispositif douanier avec Bamako et Ouagadougou

Par une circulaire en date du 31 mars dernier, la Côte d'Ivoire annonce la suppression des visas sur les déclarations en détail de marchandises à destination du Mali et du Burkina Faso. L'objectif est " d'accroître la célérité des procédures de traitement des opérations d'exportation et de réexportation de biens.

Alors qu'une relation tendue persiste entre la Côte d'Ivoire et les pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES), Abidjan annonce " la suppression des visas des représentations des douanes du Mali et du Burkina Faso sur les déclarations en détail de marchandises à destination de ces pays. Selon la circulaire, largement diffusée sur les réseaux sociaux et par plusieurs médias en ligne, cette mesure est consécutive à la mise en œuvre entre Abidjan et Bamako du module informatique T1 de gestion du Transit et l'instauration du Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Ces dispositifs représentent un véritable levier de sécurisation du Transit, grâce à la transmission continue transparente et sécurisée des informations et données relatives aux biens échangés et, précise la Direction Générale des Douanes de la Côte d'Ivoire dans sa note. Son Directeur général, Gal DA Pierre A, motive sa décision par le souci d'accroître la célérité des procédures de traitement des opérations d'exportation et de réexportation de biens à destination de ces pays.

Il précise que "l'obligation du visa des déclarations en détail, par les représentations des douanes du Burkina Faso et du Mali en Côte d'Ivoire est supprimée. À cet égard il indique que " les commissionnaires en Douane agréés sont autorisés à déposer directement, en vue des formalités douanières, leurs déclarations en détail auprès des Bureaux des douanes compétentes.

Ce visa était en vigueur depuis le 28 avril 2000, soit plus de 25 ans. Sa suppression entre dans le cadre de la mise en Œuvre de la convention TRIE et du renforcement de la coopération commerciale entre la Côte d'Ivoire et les pays de l'hinterland.

Les relations commerciales entre la Côte d'Ivoire et ces principaux partenaires commerciaux n'ont jamais été interrompues malgré les remous politiques, judiciaires et diplomatiques consécutifs à l'arrivée des régimes militaires au pouvoir à Bamako et à Ouagadougou.

Source : L'indépendant N°6422-Mercredi le 08 avril 2026.